

dans lequel cette voyelle inconsistante va subir une nouvelle métamorphose : c'est le mot *NUNC*. Pour le coup, on aura de la peine à la reconnaître. Car ce n'est plus U comme dans *Dominus*, OM comme dans *Dominum*, ON comme dans *Umbræ* ; nous allons la gratifier d'un quatrième son, aussi inacceptable et aussi fantaisiste que les autres : U va devenir Un, et nous dirons : Nunc (*Nunquæ*) ! Pourquoi ce dernier travestissement, imposé à cette voyelle déjà si éprouvée ? Pourquoi ? . . . L'habitude ! Eh bien, Mesdames et Messieurs, cette habitude est vraiment déplorable, et je ne doute pas qu'après vous être rendu compte de ces prononciations anormales, bizarres, dans l'articulation et l'émission des voyelles, vous ne compreniez la nécessité de l'abandonner.

(A suivre.)

Chan. H. POIVET.

RUBRIQUES

à observer dans la récitation de l'Office divin et la
célébration des Messes par application
de la Constitution apostolique « *Divino affiatu* »

— o —

TITRE I. — MANIÈRE DE RÉCITER L'OFFICE DIVIN
SUIVANT LA NOUVELLE DISPOSITION DU PSAUTIER

1. Dans la récitation de l'Office divin suivant le Rite romain, les Psaumes doivent chaque jour, pour chacune des Heures canoniales, être pris du jour occurrent de la semaine, ainsi qu'ils sont distribués dans la nouvelle disposition du Psautier, qui désormais devra être publiée au lieu de l'ancienne dans les nouvelles éditions du Bréviaire romain.

2. Sont cependant exceptées toutes les Fêtes de Notre-Seigneur et leurs Octaves intégrales, les Dimanches dans l'Octave de Noël, de l'Épiphanie, de l'Ascension et du Très Saint Sacrement, la Vigile de l'Épiphanie et le vendredi après l'Octave de l'Ascension, quand il faudra dire l'Office de ces jours ; de même la Vigile de Noël à Laudes et aux autres Petites Heures jusqu'à None, et la Vigile de la Pentecôte ; de même